



Aménagements des terrains résidentiels pour se prémunir contre la maladie de Lyme

Les tiques à pattes noires ou *Ixodes scapularis* sont les vecteurs de la maladie de Lyme au Québec. Elles se trouvent principalement dans les régions fortement boisées et les zones de transition non entretenues situées entre des terrains boisés et des espaces découverts. Les tiques montent sur les tiges des plantes et s'accrochent au passage à une personne ou un animal. Les tiques ne sautent pas et ne se laissent pas tomber des arbres. Il y a moins de tiques dans la végétation ornementale et les surfaces gazonnées. Dans la pelouse, la plupart des tiques se trouvent à moins de 3 mètres du bord extérieur de la pelouse, particulièrement sur le long des terrains boisés et des plantations ornementales.

Si vous demeurez dans une région infestée de tiques, voici quelques précautions à prendre pour réduire l'habitat des tiques près de votre résidence.

Dégager les abords de votre terrain.

- Retirez les couvertures de feuilles mortes, les broussailles et les mauvaises herbes sur le bord de la pelouse, des réserves de bois et du cabanon.
- Taillez les branches d'arbres et les arbustes qui se trouvent sur le bord de la pelouse pour rendre votre cour plus ensoleillée.
- Créez un écart entre le boisé et la pelouse par l'installation d'une bande au sol d'une largeur de 3 mètres et plus faite de copeaux de bois, de paillis ou de gravier entre la pelouse et les régions boisées.
- Éloignez les jeux et les carrés de sable des enfants du bord des terrains boisés et placez-les sur une structure faite de copeaux de bois ou de paillis.
- Songez à installer des carreaux, du gravier ou des plantations en récipients sur les zones qui sont les plus près de la maison ou qui sont souvent fréquentées.
- Tondez la pelouse régulièrement.

Entravez l'activité des petits rongeurs près de la maison

- Nettoyez et scellez les murs de pierre ou de ciment et les petites ouvertures se trouvant dans votre maison. Éloignez les réserves de bois de chauffage et les mangeoires d'oiseaux loin de la maison.

L'application de pesticide ou d'acaricide dans l'environnement n'est pas indiquée.

Sources : Agence de santé publique du Canada [<http://www.phac-aspc.gc.ca/id-mi/lyme-fs-fra.php#s11>] et K.C. Stafford III. Tick Management Handbook. Connecticut Agricultural Experiment Station, 2007 [<http://www.ct.gov/caes/site/default.asp>].